

214C0832
FR0000057937-DIV16

20 mai 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SIIC DE PARIS

(Euronext Paris)

Le 20 mai 2014, la société SIIC DE PARIS a été informée par le groupe Realia d'un projet de cession de sa participation au capital de SIIC DE PARIS (soit 58,95% du capital et des droits de vote de cette dernière) qui, si il est mené à terme, conduira au dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de cette société¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SIIC DE PARIS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par SIIC DE PARIS le 20 mai 2014.